Le jeudi 17 avril 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

PLAN D'ECONOMIES DE 50 MILLIARDS D'EUROS
Un plan qui aggrave la précarité des personnes en situation de handicap !

L'Association des paralysés de France (APF) déplore les annonces faites hier par le Premier ministre dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros, qui impactent les ressources, déjà faibles, des personnes en situation de handicap !
Si l'AAH (allocation adulte handicapé) n'est pas gelée, elle n'en reste pas moins largement sous le seuil de pauvreté ! Et une augmentation du niveau de l'inflation ne constitue en aucun cas une amélioration du pouvoir d'achat des personnes en situation de handicap !
Quant aux pensions d'invalidité, elles sont purement et simplement gelées jusqu'en octobre 2015, soit une perte sèche de pouvoir d'achat pour les nombreuses personnes en situation de handicap qui en bénéficient !
L'APF demande au Premier ministre que les pensions d'invalidité et les retraites les plus faibles ne soient pas gelées et qu'une réponse concrète et durable à la précarité des personnes en situation de handicap soit apportée dans le cadre de la mission de François Chérèque sur la pauvreté.
L'association rappelle qu'elle demande la création d'un revenu égal au montant du SMIC brut et soumis à cotisations pour toutes les personnes ne pouvant pas ou plus travailler.

L'APF rappelle que les personnes en situation de handicap ou atteintes de maladie invalidantes et ne pouvant pas ou plus travailler sont déjà soumises à de nombreux frais supplémentaires - forfait hospitalier, franchises médicales, fiscalisation des indemnités accident du travail, déremboursement de certains médicaments, hausse du coût des mutuelles, inflation. Geler les pensions d'invalidités et les retraites sous le seuil de pauvreté et indexer l'AAH sur le niveau de l'inflation, c'est maintenir ces personnes sous le seuil de pauvreté, voire aggraver la situation de précarité de certaines !
Ainsi, l'APF demande que les pensions d'invalidité des personnes bénéficiaires de l'ASI (allocation supplémentaire d'invalidité qui concerne les personnes ayant une pension d'invalidité en-dessous de l'AHH) ne soient pas gelées, ainsi que les retraites et pensions d'invalidités en dessous du seuil de pauvreté.
L'association rappelle que les pensions d'invalidité et les retraites sont déjà gelées depuis avril 2013 et soumises pour la plupart d'entre elles, à une nouvelle taxe, la CASA (contribution de solidarité pour l'autonomie) depuis début 2013 !

Aujourd'hui, cette question de la précarité des personnes en situation de handicap ne peut plus être évincée par le Premier ministre et son gouvernement. Les récents chiffres concernant le taux de chômage des personnes en situation de handicap (+100% de travailleurs handicapés au chômage depuis 2007), les très faibles ressources des personnes ne pouvant pas ou plus travailler en raison de leur handicap ou de leur état de santé, les restes à charge des frais de santé et de compensation doivent faire l'objet de réponses concrètes et adaptées, d'urgence !

L'APF demande au Premier ministre de prendre en compte ces questions et de les inscrire dans l'agenda social ainsi que dans le cadre de la mission de lutte contre la pauvreté de François Chérèque afin d'apporter des propositions concrètes lors de la Conférence nationale du handicap de cet automne.

17, bd Auguste-Blanqui – 75013 Paris
Tél : 01 40 78 69 00 – Fax : 01 45 89 40 57 – www.apf.asso.fr
www.facebook.com/associationdesparalysesdefrance - www.twitter.com/apfhandicap

Aucune raison économique ou budgétaire ne peut justifier l'indignité à l'égard des personnes les plus fragiles !

L'APF rappelle qu'elle revendique, depuis de nombreuses années, la création d'un revenu d'existence au moins égal au montant du SMIC brut et soumis à cotisations pour toutes les personnes en situation de handicap ou atteintes de maladie invalidante ne pouvant pas ou plus travailler. Ce revenu doit être indépendant des ressources du conjoint, du concubin, de la personne avec laquelle un pacte civil de solidarité a été conclu, ou encore des personnes vivant sous le même toit, et ce, quel que soit le lieu de vie (domicile propre, établissement, chez un tiers).

Contact presse :
Evelyne Weymann : 01 40 78 56 59 – 06 89 74 97 37